

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 100**

**publié le 27 novembre 2020**

## Table des matières

### **Délibérations émanant de l'assemblée des chaires : séance plénière du mercredi 21 octobre 2020**

- Proposition de création d'une chaire « *Hydrogène et énergies dé-carbonées* » (point 4.6).....4
- Proposition de création d'une chaire « *Education artistique et culturelle* » (point 4.6) .....5
- Proposition de création d'une chaire « *Transitions professionnelles, formation et action publique* » (point 4.6).....6
- Proposition de création d'une chaire « *Calcul scientifique* » (point 4.6).....7
- Proposition de création d'une chaire « *Laïcité* » (point 4.6).....8
- Proposition de création d'une chaire « *Économie industrielle – Jean-Baptiste Say* » (point 4.6).....9

### **Décisions émanant de l'administration générale (AG)**

- Décision n° 2020 – 56 AG du 23 novembre 2020 portant constitution du comité électoral consultatif en vue de l'élection des représentants des élèves au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers (CHSCT)..... 11
- Décision n° 2020-58 AG du 27 novembre 2020 portant proclamation des résultats du premier tour de l'élection du représentant des élèves au conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers ..... 13

**Délibérations émanant de l'assemblée des chaires :  
séance plénière du mercredi 21 octobre 2020**

**ASSEMBLÉE DES CHAIRES**

Séance plénière  
Mercredi 21 octobre 2020

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

...

**4.6. Proposition de création d'une chaire *Hydrogène et énergies dé-carbonées***

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné sur ce projet et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière du 21 octobre 2020, propose la création d'une chaire « *Hydrogène et énergies dé-carbonées* », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération. L'assemblée a assorti cette proposition de la mention « prioritaire ».

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Le président de l'assemblée des chaires



**Marc Himbert**

**ASSEMBLÉE DES CHAIRES**

Séance plénière  
Mercredi 21 octobre 2020

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

...

**4.6. Proposition de création d'une chaire « *Éducation artistique et culturelle* »**

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné sur ce projet et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière du 21 octobre 2020, propose la création d'une chaire « *Éducation artistique et culturelle* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération. L'assemblée a assorti cette proposition de la mention « prioritaire ».

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Le président de l'assemblée des chaires



**Marc Himbert**

**ASSEMBLÉE DES CHAIRES**

Séance plénière  
Mercredi 21 octobre 2020

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

---

**4.6. Proposition de création d'une chaire « *Transitions professionnelles, formation et action publique* »**

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné sur ce projet et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière du 21 octobre 2020, propose la création d'une chaire « *Transitions professionnelles, formation et action publique* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Le président de l'assemblée des chaires



**Marc Himbert**

**ASSEMBLÉE DES CHAIRES**

Séance plénière  
Mercredi 21 octobre 2020

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

...

**4.6. Proposition de création d'une chaire « *Calcul scientifique* »**

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné sur ce projet et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière du 21 octobre 2020, propose la création d'une chaire « *Calcul scientifique* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération. L'assemblée a assorti cette proposition de la mention « prioritaire ».

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Le président de l'assemblée des chaires



**Marc Himbert**

**ASSEMBLÉE DES CHAIRES**

Séance plénière  
Mercredi 21 octobre 2020

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**4.6. Proposition de création d'une chaire « Laïcité »**

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné sur ce projet et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière du 21 octobre 2020, propose la création d'une chaire « *Laïcité* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération. L'assemblée a assorti cette proposition de la mention « prioritaire ».

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Le président de l'assemblée des chaires



**Marc Himbert**

**ASSEMBLÉE DES CHAIRES**

Séance plénière  
Mercredi 21 octobre 2020

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

---

**4.6. Proposition de création d'une chaire « Économie industrielle – Jean-Baptiste Say »**

Après avoir entendu le rapport du rapporteur désigné sur ce projet et après débat, l'assemblée des chaires du Cnam, dans sa séance plénière du 21 octobre 2020, propose la création d'une chaire « *Économie industrielle – Jean-Baptiste Say* » telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération. L'assemblée a assorti cette proposition de la mention « prioritaire ».

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Le président de l'assemblée des chaires



**Marc Himbert**

## **Décisions émanant de l'administration générale (AG)**

**DECISION N° 2020 – 56 AG**  
**portant constitution du comité électoral consultatif**  
**en vue de l'élection des représentants des élèves au comité d'hygiène de sécurité et des**  
**conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers (CHSCT)**

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu le règlement intérieur du Cnam, notamment l'article 5-1,

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 octobre 2012 portant création du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu la décision n° 2019 – 4 AG du 24 janvier 2019 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des élèves au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers,

**DECIDE :**

**Article 1** – Il est constitué un comité électoral consultatif dans le cadre de l'organisation de l'élection des représentant des usagers au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au titre de l'année 2021.

**Article 2** – Ce comité électoral consultatif du Conservatoire national des arts et métiers comprend les membres suivants :

**Au titre des membres de droit :**

- Monsieur Olivier FARON, administrateur général, ou son représentant ;
- Monsieur Didier BOUQUET, directeur général des services, ou son représentant ;
- Madame Virginie VIGNERON, directrice des ressources humaines, ou son représentant ;
- Monsieur Marc GHEZA, directeur des affaires générales, ou son représentant ;

**Au titre des membres représentants des personnels et des élèves :**

- Madame Isabelle CHAMBOST, représentante des personnels enseignants,
- Monsieur Alexandre GARCIA, représentant des personnels enseignants,
- Monsieur Jean-Luc THOMAS, représentant des personnels enseignants,
- Madame Julie DIEBOLD, représentante des personnels BIATSS,

- Monsieur Philippe LE BRAS, représentant des personnels BIATSS,
- Monsieur Alexandre RAMOND, représentant des personnels BIATSS,
- Madame Séverine FINGAL, représentante des élèves,
- Monsieur Jean-Herizo MARA, représentant des élèves,
- Madame Valérie TALAMONA, représentante des élèves.

**Article 3** – Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 23 novembre 2020

L'administrateur général



Olivier FARON

Diffusion : aux membres du comité électoral consultatif

## Décision n° 2020-58 AG

### Proclamation des résultats du premier tour de l'élection du représentant des élèves au conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, les articles D.719-1 à D.719-40,

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision de l'administrateur général n°2020-36 AG du 9 septembre 2020 portant calendrier des opérations électorales relatives à l'élection du représentant des élèves au conseil d'administration au titre de l'année 2020,

Vu le procès-verbal du scrutin du 26 novembre 2020 pour les élections du représentant des élèves au conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers (1<sup>er</sup> tour),

#### PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS :

##### **COLLÈGE N° 6 DES ELEVES**

*1 siège à pourvoir*

Nombre d'électeurs : 159

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

##### Ont obtenu :

<b>MANET Stéphane</b>	<i>suppléante :</i> <b>DUPUIS Céline</b>	<b>9 voix</b>
<b>MARA Jean Hérizo</b>	<i>suppléante :</i> <b>TALAMONA Valérie</b>	<b>4 voix</b>
<b>MTIR Frej</b>	<i>suppléante :</i> <b>QUIONQUION Ludmilla</b>	<b>3 voix</b>
<b>SUBILEAU Clémence</b>	<i>suppléant :</i> <b>GUIVARCH Timothé</b>	<b>29 voix</b>

**Sont élus au premier tour de scrutin :**

*Représentant des élèves titulaires :* SUBILEAU Clémence

*Suppléant :* GUIVARCH Timothé

La présente proclamation des résultats fait l'objet, le jour même de ladite proclamation, d'un affichage sur les panneaux administratifs de l'établissement situés à l'entrée du 292, rue Saint Martin, 75003 PARIS ainsi que d'une publication sur le site internet du Cnam.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 27 novembre 2020

L'Administrateur général

Olivier FARON

**Voies et délais de recours :**

*Conformément aux dispositions des articles D.719-39 du Code de l'éducation et 13 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 relatif au Conservatoire national des arts et métiers, les électeurs qui souhaitent contester la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que la proclamation des résultats du scrutin, peuvent former un recours auprès de la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours doit être adressé à :*

**Monsieur le Président de la commission de contrôle des opérations électorales  
du Conservatoire national des arts et métiers  
Tribunal administratif de Paris  
7, rue de Jouy  
75181 PARIS CEDEX 04**

*Conformément aux dispositions de l'article D.719-40 du Code de l'éducation, les électeurs peuvent, après avoir préalablement saisi la commission de contrôle des opérations électorales susmentionnée, invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris au plus tard le sixième jour suivant la décision de ladite commission de contrôle des opérations électorales.*